



Accueil Champêtre
en Wallonie



Fermes
Pédagogiques

OUVRIR UNE FERME PÉDAGOGIQUE

UNE FERME PÉDAGOGIQUE, C'EST...

Une exploitation agricole en activité qui accueille régulièrement des visiteurs (enfants, adultes) dans le cadre d'activités pédagogiques et ludiques. Ces activités sont complémentaires aux activités de production végétale ou animale de la ferme.

Il peut s'agir d'accueil de classes, de stages pour enfants durant les congés scolaires, de fêtes d'anniversaire ou d'autres types d'accueil à visée au moins partiellement pédagogique. Il s'agit d'activités réservées à l'avance, durant lesquelles le public suit une ou plusieurs animations dispensées par l'agriculteur lui-même ou un animateur. Les activités sont axées sur l'apprentissage par l'expérience: les visiteurs mettent la main à la pâte et découvrent ainsi le monde agricole actuel de manière pratique et ludique. Des activités touristiques peuvent se greffer à l'activité pédagogique (par exemple visite libre, jeux interactifs,...) Les objectifs d'une ferme pédagogique sont de présenter et d'expliquer l'agriculture actuelle dans sa diversité, d'améliorer l'image de l'agriculture auprès du grand public, de rapprocher le producteur du consommateur et de sensibiliser à une alimentation locale et de saison.

L'accueil peut se faire pour une demi-journée, une journée ou plusieurs jours, avec ou sans hébergement.

Une ferme pédagogique se différencie d'une ferme d'animation par le fait que la ferme d'animation n'est pas une exploitation agricole en activité.

C'EST POUR VOUS SI...

- Vous aimez animer des groupes d'enfants ou d'adultes.
- Vous aimez communiquer et partager votre passion pour l'agriculture et votre métier d'agriculteur.
- Vous cherchez une activité complémentaire et saisonnière.
- Vous pouvez libérer du temps en journée pour effectuer l'animation ou la déléguer partiellement à des animateurs que vous formerez.

La ferme pédagogique apporte en premier lieu le plaisir des contacts humains et la satisfaction de transmettre son intérêt et ses connaissances sur l'agriculture aux jeunes générations. Elle apporte également une contribution financière qui varie selon les saisons (les mois de mars à septembre sont les plus fréquentés). La combinaison de plusieurs types d'accueil pédagogique (exemple: écoles et stages) ou non pédagogique (ex: ferme pédagogique et magasin à la ferme) est recommandée pour assurer un revenu plus stable au fil de l'année.

AUTORISATIONS ET LÉGISLATION

- Si vous devez effectuer des travaux pour aménager un espace d'accueil, dans certain cas, il est nécessaire d'obtenir un **permis d'urbanisme** ou un changement d'affectation auprès de votre administration communale.
- Concernant les denrées alimentaires proposées aux visiteurs, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation de l'**AFSCA** si vous organisez des animations durant lesquelles les participants cuisinent eux-mêmes et consomment directement ce qu'ils ont préparé. Il est évident que ceci ne vous dispense pas des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire.
- Si vous restaurez votre public (par exemple vous fournissez des repas), vous devez demander l'autorisation ad hoc auprès de l'**AFSCA**. Généralement il s'agit de « l'autorisation pour l'exécution des activités de la chaîne alimentaire: collectivité locale (HORECA) ».
- Si vous accueillez du public âgé de moins de 12 ans en dehors des visites scolaires, vous devez déclarer votre lieu d'accueil à l'**ONE**.
- L'activité de ferme pédagogique doit être déclarée à la **Banque-Carrefour des Entreprises**.
- Si vous souhaitez porter la dénomination officielle de « Ferme pédagogique », vous devez rentrer une demande de reconnaissance auprès de la Région wallonne (voir ci-dessous). Sans cela vous pouvez mener votre activité d'accueil mais vous ne pouvez pas porter le nom de « Ferme pédagogique ».



RECONNAISSANCE OFFICIELLE

En tant qu'agriculteur, si vous souhaitez que votre activité d'accueil porte le nom de « Ferme pédagogique », vous devez, en plus des obligations citées au paragraphe précédent, rentrer une demande de reconnaissance auprès de la Région wallonne. Il s'agit d'un dossier reprenant une série d'informations (descriptif de la ferme et de ses activités agricoles, des locaux, des animations proposées), et différentes attestations (attestation de formation pédagogique, de formation aux premiers secours, autorisation de sécurité incendie du local, rapport d'analyse de risques,...). Sur base de ce dossier, l'administration wallonne octroie (ou non) l'autorisation de porter le nom de « Ferme pédagogique » valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

ASSURANCES

Vous devez faire ajouter l'accueil de public dans l'assurance responsabilité civile de l'exploitation (RC professionnelle) afin de couvrir tout dommage corporel ou matériel qu'un visiteur subirait par votre faute. Il est important de décrire à son assureur les activités proposées, afin qu'elles soient signalées dans le contrat que l'assurance puisse en tenir compte.

Si vous servez des repas, une assurance intoxication alimentaire est recommandée.

SUBVENTIONS

- La ferme pédagogique étant une diversification agricole, vous pouvez bénéficier sous certaines conditions du système d'Aides au Développement et à l'Installation dans le Secteur Agricole **ADISA**.
- Les fermes pédagogiques reconnues par la Région wallonne bénéficient annuellement de matériel et documents

pédagogiques offerts par l'**APAQ-W**, et sont reprises dans le guide des fermes pédagogiques qui est envoyé chaque année à toutes les écoles maternelles et primaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- La **Province de Liège** octroie également un subside annuel aux fermes pédagogiques sur son territoire.

COMMUNICATION ET PROMOTION

Une présence sur internet est indispensable pour faire connaître votre activité aux visiteurs. Il peut s'agir d'une page Facebook, d'un site web,... Vous devez communiquer avec un moyen clair (téléphone, e-mail,...) que vous consultez chaque jour.

Dans le cas d'une ferme pédagogique sans hébergement, il est important de réaliser un dépliant simple à diffuser dans votre région car votre public est généralement local.

TRUCS ET ASTUCES

- Faites appel gratuitement à PreventAgri pour réaliser une analyse de risques sur votre exploitation, afin d'améliorer la sécurité de celle-ci.
- Réfléchissez au temps de travail dont vous disposez en faisant une simulation d'une semaine de travail-type.
- Organisez l'accueil en considérant les besoins de chaque membre de votre famille afin que chacun y trouve son compte.
- Identifiez clairement les zones auxquelles les visiteurs auront accès, tant pour la sécurité que pour le confort des autres personnes vivant ou travaillant à la ferme.

QUE PEUT VOUS APPORTER ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE?

Accueil Champêtre en Wallonie est une asbl qui encadre les fermes pédagogiques depuis plus de 20 ans. L'équipe vous informe et vous aide à remplir le dossier pour la reconnaissance wallonne. Elle organise des formations et des journées d'échanges durant lesquelles vous visitez d'autres fermes pédagogiques et partagez vos expériences avec d'autres agriculteurs accueillant des enfants. Elle vient en visite sur le terrain à votre demande et vous aide à différents niveaux (comptabilité, communication, promotion,...).

ORGANISMES ET LIENS IMPORTANTS

- Accueil Champêtre en Wallonie - ACW: www.accueilchampetre.be.
- Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire - AFSCA: www.afsca.be/professionnels.
- Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité - APAQ-W: www.apaqw.be.
- Office de la Naissance et de l'enfance - ONE: www.one.be.
- PreventAgri: secteursverts.be/preventagri-prevention-securite-secteurs-verts.
- Service Public de Wallonie, Direction de la Recherche et du Développement, Département du Développement: www.agriculture.wallonie.be. Sur le site, vous trouverez le lien vers le formulaire de demande de reconnaissance pour les fermes pédagogiques: agriculture.wallonie.be/ferme-pedagogique.

Vous souhaitez développer une activité d'accueil à la ferme ou à la campagne ? Accueil Champêtre en Wallonie est là pour vous encadrer d'un point de vue administratif, économique et communication:

- Gîte et chambre d'hôtes
- Camping à la ferme et hébergement insolite
- Magasin, restaurant, salle pour réceptions et séminaires
- Ferme pédagogique, stage et anniversaire
- Accueil social
- Golf et loisirs champêtres

Contactez-nous pour bénéficier d'un accompagnement professionnel tout au long de votre projet.

Cette fiche est un outil précieux pour tout nouveau porteur de projet. Elle ne constitue pas une fin en soi. Toute personne souhaitant se lancer se doit de se renseigner et de faire appel aux autorités compétentes en la matière pour mettre en œuvre son activité.

WWW.ACCUEILCHAMPETRE.BE • 081 627 454 • INFO@ACCUEILCHAMPETRE.BE

